



Berne, le 16 décembre 2022

Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (LSTE): ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (LSTE).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **31 mars 2023**.

Eu égard à la situation actuellement tendue sur les marchés européens de l'énergie, le Conseil fédéral estime qu'il est urgent de renforcer la transparence et la surveillance du marché de gros de l'énergie. La transparence et la confiance dans l'intégrité de ce marché revêtent une importance capitale, car elles contribuent à ce que les prix formés sur ces marchés reflètent une interaction non faussée entre l'offre et la demande, fondée sur une concurrence ouverte et loyale. Le projet de LSTE entend accroître la transparence sur les marchés de gros de l'électricité et du gaz (marché de gros de l'énergie) et confier leur surveillance à la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). L'interdiction des opérations d'initiés et de la manipulation du marché sur le marché de gros de l'énergie est mise en œuvre grâce aux obligations de publication et de déclaration des participants au marché ainsi qu'aux instruments et aux procédures des autorités qui sont nécessaires à une sanction. Les dispositions proposées s'appuient fortement sur celles qui sont en vigueur dans l'Union européenne (UE).

Par la présente, nous vous invitons à prendre position sur ce projet.

Le dossier mis en consultation est disponible à l'adresse Internet: www.admin.ch > [Droit fédéral](#) > [Procédures de consultation](#) > [Procédures de consultation en cours](#) > [DETEC](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme



électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Nous vous prions d'indiquer le nom et les coordonnées des personnes à qui nous pouvons nous adresser en cas de question.

Pour tout complément d'information, M. Renato Marioni, responsable de projet, Office fédéral de l'énergie (058 464 09 81; renato.marioni@bfe.admin.ch) se tient à votre entière disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale